

L'actualité sanitaire étant plus calme à cette période, cette fin d'année est l'occasion de vous présenter plus en détail un organisme nuisible réglementé.

Information organisme nuisible réglementé

La teigne du bananier – *Opogona sacchari*

Détecté pour la première fois en France sous serre en 1980, la teigne du bananier est un véritable fléau en serre chaude et représente un risque important de dissémination à l'extérieur dans le Sud de la France. Depuis 2002, après une longue absence, elle est interceptée régulièrement sous serre. Un contrôle assidu et régulier doit être réalisé dans les établissements concernés par la présence de plantes hôtes.

Hôtes :

La teigne du bananier, *Opogona sacchari*, est très polyphage. De nombreuses espèces d'origine tropicale ou subtropicale sont concernées notamment sur *Dracaena*, *Pachyra*, *Yucca*, *Ficus*, *Strelitzia*, sur palmiers ou encore sur cactées.

Description :

La larve mesure de 21 à 26mm de long et 3mm de diamètre. La tête est brun-rougeâtre et le corps est partiellement transparent (les intestins sont visibles) avec des taches brunâtres sur chaque segment thoracique et abdominal.

Larve d'*Opogona sacchari*
FREDON BN



La chrysalide est brune et longue de 10 mm. L'exuvie abandonnée porte deux crochets à l'extrémité de l'abdomen caractéristiques de l'espèce.

Exuvie d'*Opogona sacchari*
à la loupe binoculaire X10
FREDON BN

Le papillon est nocturne, d'un brun jaunâtre brillant, mesurant 11 mm de long pour 18 à 25 mm d'envergure. Au repos, les antennes sont pointées en avant.

Adulte d'*Opogona sacchari*
FREDON BN



Symptômes et dégâts :

Ce sont les larves qui causent les dégâts. Les infections primaires sont difficilement détectables. Les larves sont situées dans les racines ou creusent des galeries dans les tissus végétaux. Très mobiles et évitant la lumière, elles sont extrêmement voraces. En cas de fortes attaques, les feuilles flétrissent, dessèchent et la plante finit par dépérir.



FREDON
Basse Normandie

Animateur référent

Damien LOISEL
FREDON BN
02.31.46.96.52
d.loisel.fredonbn@orange.fr

Animateur suppléant

Marie-Laure WINOCQ
AREXHOR SM
02.35.12.26.22
marie-laure.winocq@astredhor.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Les larves se développent aussi bien dans les tissus vivants que les tissus morts. Il faut être particulièrement vigilant aux déchets végétaux.

Les principaux symptômes et dégâts qui doivent vous interpeller :

- Perforations des feuilles ;
- Production importante de sciure mêlée aux déjections ;
- Aspect pourri des troncs ou des tiges ;
- Dessèchement ou flétrissement anormal du végétal ;
- Dépérissement général de la plante.



Le meilleur moyen de détection consiste à observer la présence ou non d'exuvie à la surface du substrat, à la base de la plante sur les racines ou dans les tissus végétaux sur l'ensemble des cultures sensibles **même sans symptôme apparent !**

Inspectez vos plantes régulièrement, les exuvies sont solides et restent longtemps piquées dans le végétal et le substrat malgré les arrosages !

Exemples de symptômes et dégâts d'*Opogona sacchari* sur plusieurs hôtes :



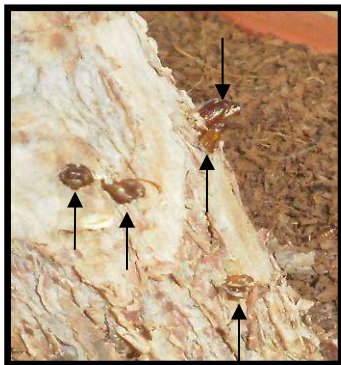
Présence d'une exuvie à la base d'un *Sansevieria* sans dégâts apparents



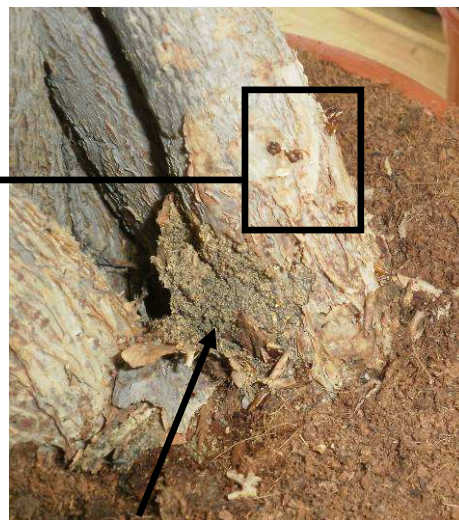
Perforations de feuilles sur *Livistona rotundifolia*



Production importante de sciures et de déjections sur *Livistona rotundifolia*



ZOOM
exuvies



Aspect pourri à la base de tiges de *Pachira* avec présence de sciures, déjections et exuvies



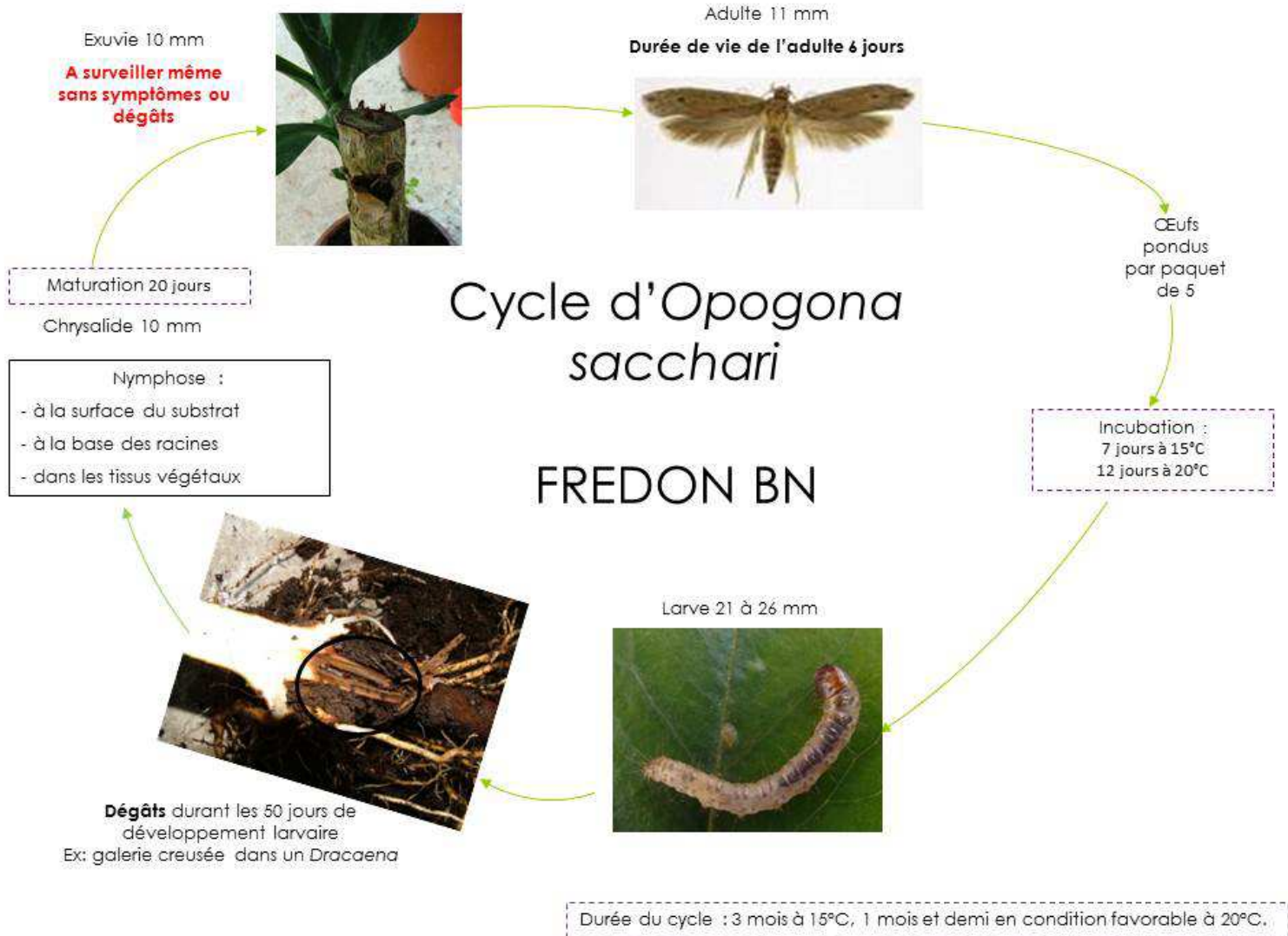
Dépérissement d'un *Beaucarnea* avec présence de larves

Source photos FREDON BN

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, HORTI PEPI, AREXHOR SM, DRAAF Haute et Basse-Normandie et producteurs, Lycée agricole et horticole de Coutances, les jardins suspendus de la Ville du Havre, CAT LE BELLAIE

Lors de fortes attaques, il est possible de pouvoir observer l'intégralité du cycle de ce ravageur.



Réglementation :

D'après la **directive européenne 2000/29/CE**, la teigne du bananier est un organisme nuisible dont l'introduction et la dissémination sont interdites dans les états membres de la Communauté Européenne. De plus, **l'arrêté du 13 février 2006** relatif à la lutte contre la teigne du bananier précise les modalités. Enfin dans l'arrêté du 15 décembre 2014, *Opogona sacchari* est listé comme un **danger sanitaire de 2^{ème} catégorie**.

La découverte de tout symptôme correspondant à la description faite ci-dessus doit impérativement être signalée au Service Régional de l'Alimentation de votre région administrative ou à la FREDON.

SRAL BN : 02.31.24.99.13	FREDON BN : 02.31.46.96.50
SRAL HN : 02.32.18.94.76	FREDON HN : 02.77.64.50.31

Il s'agissait du dernier BSV de l'année. Merci à tous pour votre lecture et au réseau qui permet de réaliser ces BSV (observateurs, piégeurs, relecteurs, etc...).